

DEL2026-085

N° 26 06A 18

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Comité Social Territorial (CST)

. Représentants de la Ville - Communication

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :
Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Social Territorial (CST) a été créé le 1^{er} janvier 2023 à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le nombre de membres titulaires au sein du CST a été fixé à huit, soit quatre représentants de la collectivité, et quatre représentants du personnel. Il a également été décidé de maintenir le paritarisme au sein de ces instances, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire du 21 mars 2026,

VU l'arrêté du 20 avril 2026 désignant les membres titulaires et suppléants représentant la Ville,

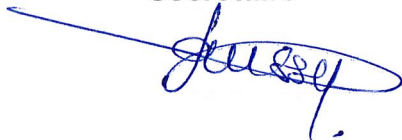
- **prenne acte de la désignation des représentants de la Collectivité et du Personnel, à siéger au sein du Comité Social Territorial (CST) et de sa formation spécialisée :**

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire, Président	Madame Clara CHERRIER, Conseillère municipale
Madame Laurence VAUSSY, Adjointe	Monsieur Joaquim SOREL, Conseiller municipal
Monsieur Franck GROUSSARD, Adjoint	Madame Sabine SALÉ, Conseillère municipale
Madame Marion HAUGUEL, Conseillère municipale	Monsieur Vincent GORAGUER, Conseiller municipal

LE CONSEIL PREND ACTE

**Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme**

Laurence VAUSSY
Secrétaire




Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.